

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 mars 2017**  
~~~~~

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉE DE L'HÉRAULT AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS
SOCIÉTÉ PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT (SPLA) TERRITOIRE 34.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 mars 2017 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. René GOMEZ, Monsieur Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Monsieur David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur René GARRO, Mme Maria MENDES CHARLIER, Madame Annie LEROY, M. José MARTINEZ, Mme Nicole MORERE, Monsieur Yannick VERNIERES, Monsieur Christian VILOING, Madame Véronique NEIL, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Henry MARTINEZ, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-André AGOSTINI -Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO, Monsieur Paul-Arnaud PINGAUD suppléant de Madame Béatrice FERNANDO

Procurations :

Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Jean-Luc DARMANIN à Mme Agnès CONSTANT, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET, Mme Florence QUINONERO à Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-Claude CROS à Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI

Excusés :

M. Maurice DEJEAN, M. Gérard CABELLO, Madame Chantal COMBACAL, Mme Josette CUTANDA

Absents :

M. Philippe MACHETEL

Quorum : 23	Présents : 37	Votants : 42	Pour 42 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1 et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-33, L.2121-21 et L.5211-1 ;

VU les statuts de la communauté de communes ;

Vu la délibération n° 2008-34 en date du 18 février 2008 prévoyant l'adhésion de la communauté de communes à la SPLA Territoire 34 ;

VU les statuts de la SPLA Territoire 34 fixant à un le nombre de représentant de la communauté de communes ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 14 avril 2014 relative à la désignation de Monsieur Jean-François SOTO en qualité de titulaire pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein de la SPLA Territoire 34 ;

VU le mandat de conseiller départemental qu'exerce Monsieur Jean-François SOTO depuis le 13 mars 2017 en remplacement de Monsieur Louis VILLARET ;

CONSIDERANT l'impossibilité pour Monsieur SOTO d'être doublement représentant au sein du conseil d'administration de la SPLA Territoire 34, au titre de la CCVH et au titre du Département,
CONSIDERANT qu'il convient de procéder à son remplacement au sein de cet organisme extérieur,

CONSIDERANT que l'assemblée, sur proposition du Président, a accepté à l'unanimité de procéder à un vote à main levée,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,
de désigner :

I - Monsieur Philippe SALASC en qualité de titulaire pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein la Société Publique d'Aménagement Territoire 34.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 1439 le 21/03/17

Publication le

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20170320-lmc199342-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

